

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL :
ELEMENTS SOCIETAUX – NIVEAU 3**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

Domaine : Sciences psychologiques et de l'éducation

CODE: 95 50 32 U36 D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 1^{er} septembre 2020,
sur avis conforme du Conseil général**

BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL : ELEMENTS SOCIETAUX – NIVEAU 3

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'analyser le contexte institutionnel et organisationnel d'une institution dans laquelle il serait amené à travailler ;
- ◆ de développer une réflexion critique sur les comportements sociaux illustrant les phénomènes d'identification et d'appartenance sociale ;

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ formuler et de justifier une méthodologie de l'analyse de situations de couple et/ou de famille en utilisant de façon adéquate, pertinente et critique les concepts, notions et outils d'analyse relevant de la sociologie du couple et de la famille ;

face à une situation de crise du couple et/ou de la famille,

- ◆ décrire les éléments juridiques en présence et les mettre en lien avec les législations concernées ;
- ◆ déterminer les zones d'intervention du judiciaire, de l'extrajudiciaire et du conseiller conjugal et familial.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'UE : « Bachelier Conseiller conjugal et familial : éléments sociétaux : niveau 2 » - 955028U36D1.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable,

face à une situation choisie par lui ou par l'enseignant et présentant une institution,

- ◆ d'identifier le type d'organisation rencontrée ;
- ◆ d'analyser ses spécificités ;
- ◆ de la situer dans son environnement ;
- ◆ d'établir les liens entre la pratique du conseiller conjugal et familial et les caractéristiques institutionnelles,

à partir de l'observation d'un groupe,

- ◆ d'analyser des phénomènes de groupe, la dynamique du pouvoir et les stratégies de négociation mises en place ou possibles ;
- ◆ d'illustrer les concepts de base liés au processus de socialisation ;
- ◆ de démontrer l'influence des rôles sociaux dans la rencontre entre individus.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ◆ du degré de précision dans l'utilisation d'un vocabulaire spécifique.
- ◆ du degré de pertinence de l'analyse,
- ◆ le degré de qualité de l'argumentation,
- ◆ la pertinence des liens établis.

4. PROGRAMME

4.1 Eléments de sociologie de groupe

L'étudiant sera capable :

- ◆ de reconnaître, de définir et d'illustrer les concepts de base relatifs aux processus de socialisation, tels que l'appartenance au groupe, le processus identificatoire, l'acculturation (culture normative / culture créatrice) ;

- ◆ d'exposer l'évolution des processus de socialisation dans une perspective historique en s'appuyant sur un modèle sociologique tel que la sociologie de l'expérience ;
- ◆ d'énoncer des comportements sociaux qui témoignent, entre autres, chez l'individu ou le groupe, de besoins ou d'attentes en matière d'identification au groupe et d'appartenance sociale ;
- ◆ de dégager les styles de participation dans un groupe et de définir des modes de leadership ;
- ◆ d'illustrer par des exemples concrets comment les nouvelles technologies modifient le rapport de l'individu à la culture, à la communication, aux relations humaines, en ce compris le couple.

4.2. Analyse institutionnelle

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'appréhender les caractéristiques de l'organisation : l'organigramme, les acteurs, les objectifs, les mandats... ;
- ◆ d'analyser les relations de l'organisation avec son environnement y compris ses réseaux ;
- ◆ d'établir des liens pertinents entre différentes approches théoriques de l'analyse organisationnelle et de l'analyse institutionnelle;
- ◆ d'énoncer différentes approches théoriques de l'analyse organisationnelle ;

pour une situation exemplative donnée,

- ◆ de caractériser la dynamique du pouvoir d'un point de vue formel et informel ;
- ◆ d'identifier les différents acteurs institutionnels susceptibles d'influencer dans sa pratique ;
- ◆ d'identifier les stratégies de négociation mises en place ou possibles, en vue de développer des projets d'intervention.

5. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée, en relation avec le programme de cours concerné.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

<u>7.1. Dénomination du cours</u>	<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Eléments de sociologie du groupe	CT	B	36
Analyse institutionnelle	CT	B	20
<u>7.2. Part d'autonomie</u>		P	14
<u>Total des périodes</u>			70